

L'an deux mille seize, le 27 juillet 2016

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANCAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur AGULHON, Maire

Date de la convocation : 21 juillet 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. Mmes AGULHON, BOURSAIN, DELARBRE, GRUX, JACQUET, LEROUX, LIEUVE, OUMGHAR, SAUSSET, SCHRICKE-DOYEN, VIENNE

Absents : David BOULAIE (pas de procuration)

Sylvie CHARPIGNY (pas de procuration)

Sandrine GABRIEL (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Erwan GRUX

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du rapport annuel d'activité VEOLIA pour l'eau.
2. Approbation du rapport annuel d'activité VEOLIA pour l'assainissement.
3. Travaux couverture et ravalement de l'atelier municipal (vielle église).

1- Approbation du rapport annuel d'activité VEOLIA pour l'eau.

Rappel fait par Monsieur Delarbre, premier maire adjoint :

« Je vous rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La validation du document ne peut être en aucun cas d'un transfert de la responsabilité du délégataire rédacteur du rapport. »

Le rapport complet et détaillé est présenté par Monsieur Delarbre.

La synthèse de ce rapport se trouve en annexe ce CR.

Votants : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

2- Approbation du rapport annuel d'activité VEOLIA pour l'assainissement.

Le rapport complet et détaillé est présenté par Monsieur Delarbre

Une remarque est faite sur l'épandage simple des boues. Aujourd'hui 5,2 Tonnes sont évacuées par un agriculteur. Il faudra anticiper sa cessation d'activité pour trouver un repreneur de cette activité.

C'est une source d'économie réelle.

La synthèse de ce rapport se trouve en annexe ce CR.

Votants : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

3 -Travaux couverture et ravalement de l'atelier municipal (vieille église) :

En 2015 des travaux de consolidation du mur nord furent engagés, avec la démolition d'une annexe accolée au bâtiment dont la couverture était effondrée.

En 2016, la commune décide de poursuivre les travaux de consolidation avec la réalisation d'un ensemble de travaux portant sur :

- La consolidation du mur, des contreforts et l'enduit de façade coté route RD 60
- La consolidation de la façade ouest (travaux minimum) dans l'attente de projet de valorisation de la motte castrale,
- Les enduits de la façade côté nord pour finaliser les travaux suite à la démolition de l'annexe.

Outre la remise en état des murs et la réfection des enduits, la charpente en partie étayée a besoin d'être consolidée et la couverture en tuile mécanique nécessite d'être entièrement refaite sur la moitié de la surface du bâtiment. La couverture de l'autre moitié du bâtiment, constituée de tôle galvanisée peut être maintenue en l'état.

Des travaux de purges et la réparation des chevrons de rive ont été réalisés en urgence suite aux déplacements de certaines tuiles qui menaçaient de tomber sur la voie publique.

Les travaux envisagés sur la charpente et la couverture portent sur :

- La dépose des tuiles mécaniques et la mise en place de tôles laquées pour alléger la charpente,
- Le renforcement de la charpente en procédant au remplacement des panes endommagées de certains chevrons et de la rive de couverture coté ouest.

Ces travaux sont nécessaires tout d'abord pour sécuriser la zone en réparant les parties endommagées qui risquent de tomber, mais aussi pour pérenniser la durée de vie des ouvrages et leurs redonner un aspect convenable.

Les travaux seront réalisés par les entreprises

- o Entreprise Chevy Fils, pour les travaux de remise en état des murs et la réalisation des enduits sur les façades
- o Entreprise Mean pour la remise en état de la charpente et la réalisation d'une couverture par des tôles laquées.

Montant des travaux HT :

Devis Chevy et fils :

Enduits façade RD60	12 658,83 € HT
Enduits façade Ouest	2 930,08 € HT
Enduits façade nord	11 296,11 € HT
total enduits	26 885,02 € HT

Devis Mean :

Charpente Couverture	19 769,01 € HT
----------------------	----------------

Total de l'opération

46 654,03 € HT

Par une délibération en date du 19 octobre 2015, ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'état, DETR et auprès du département DSR. Nous avons obtenu les subventions suivantes :

DETR = 11 683 € HT

DSR = 17 000 € HT

Soit un montant total de subvention de 28 683 € HT

Suite aux mises au point des travaux entre les 2 entreprises, portant notamment sur la répartition des frais d'échafaudage, les montants sont les suivants :

Entreprise Chevy = 26 568,22 €

Entreprise Mean = 19 619,01 €

Total = 46 187,23 € HT

Le début des travaux est prévu fin août, pour une durée de 5 semaines environ.

La charge financière supportée par la commune est 17 504 € HT soit 21 005 € TTC

Il faut noter que s'agissant de travaux financés sur le compte investissement la TVA sera en partie récupérée ultérieurement.

Il est proposé de confier la réalisation des travaux de:

Couverture à l'entreprise MEAN pour un montant de 19 619 ,01€ HT

Maçonnerie et ravalement à l'entreprise CHEVY ET FILS pour un montant de 26 568,22 € HT.

Votants : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour est épuisé à 22h15.

Points divers :

- Monsieur Agulhon et Monsieur Jacquet nous informent d'une enquête auprès des parents d'enfants scolarisés à Millançay. Ce sondage à vocation à réfléchir sur la prise en charge des enfants les mercredi après midi, demande régulière des parents d'élèves de la commune.

La proposition retenue est une étude en vue d'un rapprochement du centre de loisirs de la Ferté Beauharnais, dans le cadre de la communauté de communes.

Le projet devrait être prêt pour le prochain CM.

- Présentation du plan des travaux de l'aménagement du Centre bourg.